

COMMUNE de DANGERS

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal

Par arrêté n° 2019/01 en date du 25 février 2019, le Maire de Dangers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal le 26 novembre 2018. Cet arrêté sera affiché sur les lieux d'affichage municipaux, notamment à la porte de la Mairie, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Dangers.

Cette enquête publique se déroulera à la mairie de Dangers, 10 rue de la Mairie – 28190 Dangers, pour une durée de 30 jours :

du 18 Mars 2019 au 18 avril 2019 INCLUS

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal administratif d'Orléans a désigné **Monsieur Albert KATIC, en qualité de Commissaire Enquêteur.**

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- **Lundi 18 mars 2019 de 16H30 à 18H30**
- **Jeudi 18 avril 2019 de 16H30 à 18H30**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers d'enquête et présenter ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la Mairie de Dangers, aux heures et jours habituels d'ouverture au public (lundi et jeudi de 16H00 à 18H30), ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Albert KATIC, Commissaire enquêteur, Mairie de Dangers – 10 rue de la Mairie – 28190 Dangers, ou à l'adresse électronique suivante : pludangers28@gmail.com

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie.

Le dossier sera, en outre, disponible durant l'enquête sur le site de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.dangers28.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en **mairie de Dangers** et sur le **site internet** de la Commune.

A l'issue de la procédure réglementaire, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU.

Le Maire,
Jean-François MORIZEAU

